



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

36 COM

WHC-12/36.COM/9B

Paris, 11 mai 2012

Original: anglais / français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-sixième session

Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie

24 juin – 6 juillet 2012

**Point 9 de l'Ordre du jour provisoire: Stratégie globale pour une liste du
patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible**

9B : Suivi de la stratégie de renforcement des capacités

RÉSUMÉ

Ce document contient des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), qui a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 35^e session (Paris, 2011). Il renseigne également sur les grandes composantes stratégiques d'un récent projet de programme international de renforcement des capacités.

Projet de décision: 36 COM 9B, voir Point II.

I. LA STRATEGIE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

A. Contexte

1. La Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 35^e session (Paris, 2011). Cette stratégie a été élaborée durant plusieurs années par l'ICCROM et l'UICN en collaboration avec l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial et d'autres partenaires impliqués dans le renforcement des capacités. Ce travail a été rendu possible grâce à des contributions du Fonds du patrimoine mondial et grâce au Gouvernement suisse, qui a aussi apporté une expertise professionnelle.
2. La nouvelle Stratégie est importante dans le sens où, avec elle, le système du patrimoine mondial abandonne les précédentes conceptions du renforcement des capacités, qui voulaient que ce dernier consiste uniquement à former des professionnels en milieu de carrière, et adopte à la place une acception plus large englobant entre autres les communautés, les institutions, les administrateurs et les décisionnaires. Elle va également au-delà du strict accent mis sur la formation pour intégrer d'autres activités et méthodes pouvant contribuer à accroître les capacités.
3. Organisée autour des cinq Objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial (les 5 C), la stratégie inclut pour chacun d'eux un ou plusieurs buts ainsi que les mesures essentielles visant à les atteindre. Elle appelle aussi à l'élaboration de stratégies régionales et nationales adaptées aux besoins spécifiques de la région ou du pays concerné. Les stratégies régionales devraient être conçues dans le cadre du cycle de rapports périodiques, tandis que les stratégies nationales peuvent l'être à tout moment.
4. Suite à l'approbation de la stratégie, le défi consiste à mettre ces idées en œuvre et, pour diverses organisations, à construire de nouveaux programmes qui seront tournés vers l'avenir et qui porteront sur des aspects de la stratégie approuvée. La Stratégie de renforcement des capacités est conçue pour permettre à toute institution qui souhaite s'impliquer dans le renforcement des capacités relatives au système du Patrimoine mondial de pouvoir élaborer un programme en accord avec ses propres domaines d'intérêt, tout en veillant à ce qu'il réponde aussi aux besoins prioritaires mis en avant par le Comité du patrimoine mondial.

B. Mise en œuvre en 2011-2012

5. Suite à son approbation par le Comité du patrimoine mondial, la WHCBS a été largement rendue publique. Elle a été présentée aux 130 États membres de l'ICCROM lors de leur Assemblée générale en novembre 2011, durant les réunions de soumission de rapports périodiques organisées dans différentes régions, et lors de la réunion des Centres de catégorie 2 de l'UNESCO qui s'est tenue à Milan, en Italie, en janvier 2012.

B.1. Programme de l'ICCROM sur le patrimoine mondial : améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la Convention du patrimoine mondial

6. Suite à la présentation de la WHCBS, l'Assemblée générale de l'ICCROM a approuvé un nouveau programme dans le cadre de son Programme et budget biennal en rapport direct avec le patrimoine mondial. Intitulé *Améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la Convention du patrimoine mondial*, il sera étroitement lié à la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. Censé nourrir une vision des six prochaines années au moins, il cherchera non seulement à améliorer l'état de conservation et de gestion des biens du patrimoine mondial, mais aussi à

rassembler les leçons apprises au sein du système du patrimoine mondial afin qu'elles puissent être appliquées à d'autres biens culturels. Une première activité a déjà été menée avec le cours sur la *Conservation du patrimoine construit*, dispensé du 2 mars au 27 avril 2012, qui intègre un module sur le « Patrimoine mondial et le Développement durable ».

B.2. Poursuite de l'Initiative UICN-ICCROM sur le renforcement des capacités

7. Cette initiative, co-dirigée par l'UICN et l'ICCROM en concertation avec l'ICOMOS, est financée par le Gouvernement suisse. Elle marque un effort collectif des Organisations consultatives pour apporter une réponse coordonnée aux besoins de renforcement des capacités au sein du système du patrimoine mondial. La combinaison des approches du patrimoine culturel et naturel est considérée comme novatrice et constitue un élément clé dans l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les premières activités du programme ont eu lieu en 2010 et ont concerné en priorité un atelier organisé au Costa Rica pour la région LAC.
8. De juin 2011 à mai 2012, les activités suivantes ont été menées :
 - a) Du 19 au 24 septembre 2011, un atelier régional sur le patrimoine mondial pour l'Afrique anglophone a été organisé à Mombasa, au Kenya, en collaboration avec le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA), suivi du 27 novembre au 2 décembre 2011 par un atelier régional sur le patrimoine mondial pour les États arabes, à Manama, à Bahreïn, en collaboration avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH). Ces deux ateliers visaient à renforcer les réseaux techniques des Organisations consultatives en aidant les professionnels du patrimoine naturel et culturel à acquérir une meilleure compréhension des concepts et des processus de la Convention du patrimoine mondial. Deux ateliers supplémentaires sont prévus pour fin 2012 et début 2013. (Cette activité correspond à l'Action 2.8 de la WHCBS.)
 - b) Le 23 mai 2011, l'ICCROM et l'UICN ont rencontré le personnel et le corps enseignant du Master de gestion du patrimoine mondial de l'Université de Dublin afin de mener une évaluation participative de son programme. L'évaluation était conçue de façon à aider l'université à renforcer ses cours sur le patrimoine mondial et à rendre possible l'instauration de partenariats entre les Organisations consultatives et ce master. D'autres évaluations participatives devraient être effectuées dans d'autres universités en 2012 et 2013. (Cette activité correspond aux Actions 1.3 et 3.4 de la WHCBS.)
 - c) En juin 2011, le premier numéro de la Newsletter *Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial* a été publié et diffusé lors de la 35^e session du Comité du patrimoine mondial à Paris, en France. Le deuxième numéro est sorti en février 2012 et le troisième est attendu pour la 36^e session du Comité. (Cette activité correspond aux Actions 10.2 et 10.3 de la WHCBS.)
 - d) Une autre composante majeure du projet est la publication et la traduction de documents de référence fondamentaux sur le patrimoine mondial, la priorité étant donnée à l'élaboration de matériels d'accompagnement pour les manuels pédagogiques existants et à venir. Le travail se poursuit dans ce domaine. (Cette activité correspond aux Actions 2.1, 4.1 et 10.5 de la WHCBS.)

B.3. Les Centres de catégorie 2 de l'UNESCO

9. Les activités de renforcement des capacités des Centres de catégorie 2 de l'UNESCO ont été reportées dans un document joint à part (WHC-12/36.COM/6). Lors de leur réunion annuelle à Milan, ces centres se sont tous soumis à un exercice visant à faire correspondre leurs activités existantes avec celles prévues dans le cadre de la

WHCBS. Le tableau qui en résulte figure en annexe du compte rendu de la réunion et est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/category2centres>.

B.4. Autres institutions

10. Les programmes universitaires continuent d'améliorer le renforcement des capacités à travers des cours de troisième cycle destinés aux professionnels du patrimoine. Certaines de ces universités ont des programmes centrés spécifiquement sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Parmi elles figurent l'Université de Dublin, en Irlande, l'Université de technologie du Brandebourg à Cottbus, en Allemagne, l'Université de Tsukuba, au Japon, l'Université du Minnesota, aux États-Unis, et un consortium dirigé par l'Université de Toronto et l'École polytechnique de Turin, en Italie. D'autres, trop nombreuses pour être mentionnées, proposent aussi des programmes sur la conservation du patrimoine dont certaines composantes individuelles profitent au système du patrimoine mondial. Les Chaires de l'UNESCO offrent un autre moyen important de renforcer les capacités relatives au patrimoine mondial, tandis que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) dispense régulièrement une série de cours sur des sujets liés au patrimoine mondial. Des institutions des États parties et des ONG ont également mené diverses activités de renforcement des capacités.

B.5. Les Unités régionales au Centre du patrimoine mondial

11. Le Centre du patrimoine mondial planifie et mène aussi diverses activités de renforcement des capacités afin de parvenir à une meilleure mise en œuvre de la Convention. Ces activités incluent un renforcement des capacités en lien avec les divers processus de soumission de Rapports périodiques ainsi que des ateliers et des séminaires réguliers. Des informations à ce sujet figurent dans le compte rendu des activités du Centre du patrimoine mondial (voir document WHC-12/36.COM/5A.1) et dans les documents sur le suivi des Rapports périodiques.
12. Il convient de signaler le travail mené à la fois dans les États arabes et en Afrique pour développer des programmes de formation dans le sillage de l'exercice de soumission de Rapports périodiques. Dans les deux cas, les bureaux régionaux ont travaillé en collaboration avec les Organisations consultatives et les institutions régionales (le centre régional ARC-WH pour les États arabes et le programme ATHAR, le Fonds africain du patrimoine mondial, le CHDA et l'EPA en Afrique subsaharienne) afin de préparer des programmes de renforcement des capacités à plus long terme dans ces régions. Des efforts similaires sont entrepris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, où une stratégie de renforcement des capacités est en cours d'élaboration en étroite concertation avec les Centres de catégorie 2 de Rio de Janeiro et Zacatecas dans le cadre du processus de soumission de Rapports périodiques. Suite aux consultations menées durant l'exercice de soumission de Rapports périodiques pour la région, et grâce à un financement extrabudgétaire, des programmes de renforcement des capacités sont également mis en œuvre, notamment dans la sous-région des Caraïbes, sur différents sujets tels que la préparation aux catastrophes et la gestion des paysages culturels.
13. Dans le même temps, le travail se poursuit sur l'évaluation des besoins et l'élaboration de programmes dans les Bureaux régionaux pour l'Asie, le Pacifique, l'Europe et l'Amérique du Nord, dans le cadre du processus de soumission de Rapports périodiques. Il faut noter en particulier un questionnaire d'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités préparé par le Bureau pour l'Europe et l'Amérique du Nord au Centre du patrimoine mondial afin de déterminer les besoins dans la sous-région de l'Europe de l'Est. Ce type de questionnaire pourrait devenir un

modèle servant de base à un futur travail du Centre du patrimoine mondial dans ce domaine.

C. Vers un nouveau programme international de renforcement des capacités

14. Après l'approbation de la WHCBS, l'ICCROM, l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial ont commencé à planifier un programme international de renforcement des capacités à long terme qui complétera les programmes régionaux et nationaux et contribuera ainsi à remplir les objectifs de la stratégie. Ce programme international, actuellement en cours d'élaboration, devrait être directement lié aux 10 objectifs de la WHCBS et comprendre des éléments destinés à chacun des trois publics cibles de la stratégie, à savoir les praticiens, les institutions et les communautés et réseaux, en prenant en compte les types d'activités susceptibles d'être mises en œuvre pour chacun au niveau international.
15. Dans la lignée de certaines tendances et pratiques récentes, le programme proposé mettra surtout l'accent sur le développement de modules d'apprentissage en ligne et de ressources documentaires comme moyen efficace de toucher des publics cibles essentiels. Des activités adaptées à leur environnement les compléteront tout en leur servant de source d'inspiration. En ce qui concerne les praticiens, un certain nombre d'activités internationales de recherche et de formation devrait voir le jour afin de permettre un échange interrégional d'idées et de fournir de nouvelles ressources documentaires innovantes. D'un point de vue institutionnel, le programme est censé œuvrer au renforcement des capacités des institutions régionales, y compris les Centres de catégorie 2 de l'UNESCO, afin d'améliorer le travail dans ce domaine aux niveaux régional et national. Un tel résultat pourrait être obtenu grâce à l'élaboration de programmes scolaires, à la formation des formateurs et à l'échange de personnes ressources. Concernant les communautés et les réseaux, le programme développera et diffusera les bonnes pratiques et les études de cas sur l'autonomisation des communautés afin d'aider les praticiens et les institutions qui travaillent avec ces dernières à gagner en efficacité.
16. Un dernier point sera pris en compte dans le nouveau programme, à savoir le besoin de collecter et de diffuser l'information sur le renforcement des capacités au niveau international, et celui de gérer la WHCBS dans son ensemble. L'information sur le renforcement des capacités dans tout le système du patrimoine mondial sera collectée et mise à la disposition du Comité du patrimoine mondial et d'autres parties prenantes. Cela permettra aux institutions d'apprendre les unes des autres et de s'associer afin d'organiser des activités présentant pour elles un intérêt commun. La gestion, le suivi et les rapports sur la stratégie relèveront également de cet aspect du programme.
17. Les grandes questions thématiques à aborder dans le cadre du nouveau programme proposé reposeront sur les résultats de la WHCBS, les processus de soumission de Rapports périodiques et les décisions du Comité sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Parmi les thèmes potentiels figurent le développement durable, la gestion des risques de catastrophes, la gestion du tourisme, l'évaluation de l'impact sur le patrimoine et d'autres instruments de planification, ainsi que l'efficacité de la gestion.
18. Le programme international est élaboré dans le cadre des activités de l'Initiative UICN-ICCROM sur le renforcement des capacités, qui se poursuit à ce jour. Les détails font actuellement l'objet de discussions entre les différents partenaires et une réunion aura lieu les 23 et 24 avril afin de finaliser le programme, dont la version aboutie devrait être présentée au Comité du patrimoine mondial lors de sa 36^e session à Saint-Petersbourg.

D. Vers de nouveaux programmes régionaux de renforcement des capacités

19. Comme il a déjà été mentionné, le programme international se veut complémentaire des programmes reposant sur les exercices de soumission de Rapports périodiques et sur la WHCBS. Il devrait par ailleurs être élaboré par les différents Centres de catégorie 2 de l'UNESCO et par d'autres institutions travaillant dans des régions spécifiques. Les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial travailleront en étroite collaboration avec ces organes régionaux, à la fois durant le processus d'élaboration du programme et durant la mise en œuvre des différents programmes au niveau régional ou sous-régional. La communication et la diffusion du programme international devrait également permettre de créer de meilleurs liens régionaux et interrégionaux et d'accroître les efforts de renforcement des capacités au niveau régional.
20. Les représentants des divers Centres de catégorie 2 ont indiqué qu'ils étaient prêts à poursuivre leurs efforts pour rendre leurs activités conformes à la WHCBS. Ceux notamment qui ont une orientation régionale se sont déclarés intéressés par une participation au processus d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies et de programmes régionaux de formation dans le cadre d'exercices régionaux de soumission de Rapports périodiques.
21. Afin d'assurer le succès des programmes internationaux et régionaux, il sera nécessaire de travailler avec des partenaires financiers ayant pour ambition d'améliorer les capacités au sein du système du patrimoine mondial. Un engagement fort des États parties s'imposera et il conviendra également de contacter les institutions et les donateurs privés intéressés afin d'apporter au programme les moyens dont il a besoin pour réussir.

II. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision: 36 COM 9B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-12/36.COM/9B,
2. Rappelant les décisions **34 COM 9C** et **35 COM 9B**, adoptées respectivement à ses 34^e (Brasilia, 2010) et 35^e (Paris, 2011) sessions,
3. Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) par diverses parties prenantes,
4. Remercie l'État partie suisse pour son soutien continu à l'Initiative UICN-ICCROM en cours sur le renforcement des capacités relatives au patrimoine mondial,
5. Accueille favorablement le nouveau projet de programme international de renforcement des capacités,
6. Demande aux Organisations consultatives, au Centre du patrimoine mondial et aux Centres de catégorie 2 de l'UNESCO d'aider les États parties à élaborer des programmes régionaux de renforcement des capacités fondés sur les résultats des exercices de soumission de Rapports périodiques et la WHCBS ;

7. Encourage les États parties et la communauté internationale à soutenir à la fois le programme international et les programmes régionaux de renforcement des capacités à mesure qu'ils sont élaborés et mis en œuvre ;
8. Demande également à l'ICCROM de faire rapport, en concertation avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS) aux fins d'examen par le Comité à sa 37^e session en 2013.